

EB 15

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	EB 15
Numéro CAS	64742-52-5
Numéro CE	265-155-0
Description du produit	Lubrifiant pour machines à coudre
Type de produit	Liquide.
Autres moyens d'identification :	Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités
Numéro d'enregistrement REACH	

1.2 Utilisations identifiées : Lubrification des mouvements de machines à coudre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

UNIL OPAL ÎLE-DE-FRANCE
10-12, boulevard du Général Leclerc
93260 les Lilas - FRANCE
Téléphone 01 43 63 60 60
Télécopie 01 43 62 50 71

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

idf@unil-opal.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

- Tél. : 01 40 05 48 48 – Centre Anti-Poisons de Paris
Hôpital Fernand WIDAL – 200, rue du Faubourg Saint-Denis
75475 PARIS Cedex 10
- Tél. : 04 72 11 69 11 – Centre Anti-Poisons de Lyon
Hôpitaux de Lyon – Bât. A – 162, avenue de Lacassagne
69424 Lyon Cedex 03
- Tél. : 04 91 75 25 25 – Centre Anti-Poisons de Marseille
Hôpital SALVATOR – 249, boulevard de Sainte-Marguerite
13274 Marseille Cedex 09
- Tél. : 01 45 42 59 59 - ORFILA

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	UVCB
Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]	Non classé.
Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD] Europe	Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	Pas de mention d'avertissement.
Mentions de danger	Aucun effet important ou danger critique connu.
Conseils de prudence	
Prévention	Non applicable.
Intervention	Non applicable.
Stockage	Non applicable.
Élimination	Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII Non.

La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1207/2006, Annexe XIII Non.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substance/préparation UVCB

Nom du produit/composant	Identificateurs	%	Classification 67/548/CEE	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	RRN: 01-2119467170-45 CE: 265-155-0 CAS: 64742-52-5	100	Non classé.	Non classé.	-

Annexe I Nota L s'applique à l'huile de base (s) dans ce produit. Nota L - La classification comme cancérigène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthylsulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

- Type
 [*] Substance
 [A] Constituant
 [B] Impureté
 [C] Adjuvant stabilisant

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'apparition et de persistance d'une irritation, d'une vision floue ou d'un œdème, consulter un spécialiste.

Inhalation

Si la victime est inconsciente et : S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. En cas de symptômes résultant de l'inhalation de fumées, de brouillard ou de vapeurs du produit: Évacuer la victime vers un lieu calme et bien aéré, si ceci ne présente pas de danger. Demander une assistance médicale si la respiration reste difficile.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés
 Manipuler avec soin et éliminer de manière sécuritaire. Consulter un médecin si une irritation cutanée, un œdème ou des rougeurs apparaissent et persistent. Une injection cutanée accidentelle à haute pression exige une intervention médicale immédiate. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

Ingestion

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire appel à un professionnel de la santé ou envoyer la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Avant de tenter de secourir des victimes, isoler la zone de toutes les sources potentielles d'inflammation, y compris en déconnectant l'alimentation électrique. Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

Un contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs.

Inhalation

Irritation des voies respiratoires due à une exposition excessive à des émanations, brouillards ou vapeurs.

Contact avec la peau

Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

L'ingestion (dégustation) de ce produit peut conduire à une altération de la conscience et la perte de coordination.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas appliquer de jets d'eau directement sur le produit en feu; ils pourraient occasionner des éclaboussures et propager l'incendie. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

Une combustion incomplète est susceptible de donner lieu à un mélange complexe de particules solides et liquides en suspension dans l'air, et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, H₂S, SO_x (oxydes de soufre) ou acide sulfurique composés organiques et inorganiques non identifié

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel hors urgence

Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter tout contact direct avec le produit. Rester en amont du vent/rester à distance de la source. En cas de déversements importants, alerter les habitants des zones sous le vent.

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Les déversements de quantités limitées de produits, en particulier à l'air libre où les vapeurs se dispersent en général rapidement, sont des situations dynamiques, qui limiteront l'exposition à des concentrations dangereuses.

Note: les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit ; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre.

Pour le personnel d'urgence

Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants.

Déversements importants : une combinaison de protection complète, dans une matière résistant aux produits chimiques et à la chaleur doit être utilisée. Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Note: les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une

opération d'urgence. Casque de sécurité, chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles.

Protection respiratoire : Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (et le cas échéant pour le H2S) Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, rivières ou autres cours ou plans d'eau. Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles. En cas de contamination du sol, enlever le sol contaminé et traiter conformément aux réglementations locales.

En cas de déversements mineurs dans des eaux closes (ex : ports), contenir le produit avec des barrières flottantes ou d'autres dispositifs. Collecter le produit déversé par absorption au moyen d'absorbants flottants spécifiques.

Si possible, les grands déversements dans les eaux du milieu naturel doivent être contenus par des barrières flottantes ou d'autres moyens mécaniques. En cas d'impossibilité, contrôler la propagation du déversement et collecter le produit par écrémage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être soumise à l'avis d'un expert, et, si nécessaire, approuvée par les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Absorber le produit déversé avec des matériaux non-combustibles appropriés.

Grand déversement accidentel Les déversements importants peuvent être avec précaution recouverts de mousse, le cas échéant, afin de limiter la formation de nuages de vapeur. Ne pas utiliser de jet d'eau. A l'intérieur de bâtiments ou dans des espaces confinés, assurer une ventilation adéquate. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des réservoirs appropriés en vue d'un recyclage ou d'une élimination en toute sécurité.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les informations de contact en cas d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection personnelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

Informations générales

Se procurer les instructions avant utilisation. Tenir à l'écart de chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Ne pas ingérer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec la peau. Éviter de respirer les fumées/brouillards. Éviter les risques de glissade.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

Conseils généraux sur l'hygiène professionnelle

Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place. Ne pas laisser des matériaux contaminés s'accumuler sur les lieux de travail et ne jamais les conserver dans les poches. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Changer les vêtements contaminés en fin de journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockier conformément à la réglementation locale. La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par

du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise. Stocker séparément des agents oxydants.

Les matériaux recommandés pour les conteneurs ou revêtements de conteneur : acier doux, acier inoxydable. Non utilisables : certaines matières synthétiques peuvent ne pas convenir pour les conteneurs ou leur revêtement selon les caractéristiques de matières en question et l'utilisation prévue. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit. Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Protéger du rayonnement solaire. Des conteneurs vides peuvent contenir des vapeurs ou des résidus nocifs, inflammables/combustibles ou explosifs. Ne pas couper, broyer, percer, souder, réutiliser ou jeter des conteneurs à moins d'avoir pris les précautions nécessaires à l'encontre de ces risques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées d'effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Distillats naphténiqes lourds (pétrole), hydrotraités	DNEL	Long terme Inhalation	5,4 mg/m ³	Opérateurs	Local

Concentrations prévues sans effet

Aucune PEC disponible.

Concentration sans effet prévisible (PNEC) ; résumé

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale dans le modèle Petrorisk.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau**Protection des mains**

Porter des gants résistants aux huiles. (Exemple caoutchouc nitrile). PVC néoprène

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Les chaussures adéquates et les éventuelles mesures de protection cutanée doivent être déterminées en fonction de l'opération et des risques impliqués, et doivent être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique

Liquide.

Couleur

jaune pâle.

Odeur

Inodore/Pétrole léger.

Seuil d'odeur

Non disponible.

pH

Non applicable.

Point de fusion/point de congélation

-42°C

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition

>250°C

Point d'éclair Coupe fermée:

>170°C [Pensky-Martens.]

Vitesse d'évaporation

Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz)

Non disponible.

Durée de combustion

Non applicable.

Vitesse de combustion

Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

Non disponible.

Pression de vapeur

160 Pa @ 100 °C

Densité de vapeur

Non disponible.

Masse volumique

0,9 g/cm³ [15°C]

Solubilités

Insoluble(s) dans l'eau.

Soluble dans la plupart des solvants organiques.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

>270°C

Température de décomposition

>280°C

Viscosité

Cinématique (40°C): 0,22 cm²/s (22 cSt)

Propriétés d'explosivité

Non disponible.

Propriétés comburantes

Non disponible.

Composés extractibles à l'huile de base (s) avec le DMSO selon la norme IP-346

< 3%

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité de ce produit ou de ses composants n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Agent comburant.

10.5 Matières incompatibles

Un contact avec des oxydants puissants (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

Un mélange contenant des nitrates ou autres oxydants puissants (ex : chlorates, perchlorates, oxygène liquide) peut créer une masse explosive. La sensibilité à la chaleur, aux frottements ou aux chocs ne peut être évaluée à l'avance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cela peut entraîner des émanations de gaz ou de vapeurs nocifs et inflammables.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Rat	>5,53 mg/l	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>5000 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Peau	Non irritant pour la peau.
Yeux	Faiblement irritant
Respiratoire	Non disponible.
Sensibilisant	
Peau	Non sensibilisant pour la peau.
Respiratoire	Non classé vis-à-vis de la sensibilisation respiratoire.
Risque d'absorption par aspiration	Non disponible.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	Irritation des voies respiratoires due à une exposition excessive à des émanations, brouillards ou vapeurs.
Ingestion	L'ingestion (déglutition) de ce produit peut conduire à une altération de la conscience et la perte de coordination.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer des rougeurs et des douleurs.
Effets chroniques potentiels pour la santé	
Effets chroniques	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	Non disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	Aiguë CE50 >100 mg/l	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé

Les analyses de toxicité sur les huiles de base montrent des mesures de LC50 supérieures > à 100 mg/l, ce qui est considéré comme faible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non facilement biodégradable. Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Conclusion/Résumé Le produit a un potentiel pour la bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité Insoluble(s) dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non.
vPvB Non.

12.6 Autres effets néfastes

Les fuites de produit peuvent former un film sur l'eau causant des dommages physiques aux organismes vivants. Le transfert d'Oxygène peut aussi être affecté.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste d'utilisations identifiées de la section 1 pour toute information sur les applications disponibles dans les scénarios d'exposition

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

Lorsque cela est possible (c.-à-d. en l'absence de contamination significative), le recyclage de la substance utilisée est possible et recommandé. Cette substance peut être brûlée ou incinérée, sous réserve des autorisations nationales/locales, des valeurs limites autorisées, des règlements de sécurité et de la législation en matière de qualité de l'air- Substance contaminée ou déchets (non directement recyclables): L'élimination peut être réalisée directement ou par remise à des gestionnaires de déchets qualifiés. La législation nationale peut identifier une organisation spécifique, et/ou prescrire des limites de composition et des méthodes de récupération ou d'élimination.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Ces codes peuvent être attribués uniquement à titre de suggestion, en fonction de la composition initiale du produit, et de son/ses utilisation(s) prévue(s). L'attribution du code le plus approprié, en fonction du/des usage(s) réel(s) du produit et de ses contaminations ou altérations est de la responsabilité de l'utilisateur final.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : cette substance est répertoriée ou exclue.

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Terminé.

SECTION 16 : Autres informations

Informations sur les scénarios d'exposition

Commentaires lors de la révision Non disponible.

* Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet mention

EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H résumées Non applicable.

Texte intégral des classifications [CLP/GHS] Non applicable.

Texte intégral des phrases R résumées Non applicable.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] Non applicable.

Date d'édition/ Date de révision 10.06.2016

Date de la précédente édition 31.01.2013

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.